



## Commission de Discipline

Réunion restreinte du 06 septembre 2018 - PV N°1

**PRESENTS** : MM. DELOL Bernard (Président) - MARTIN Jean-Bernard (Secrétaire) - MERLINGEAS Christian - TAIPA José - ANDRIEUX Paul

Les décisions de la Commission de Discipline sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours, conformément aux dispositions de l'article 3.4 du règlement disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux de la FFF).

Ont été enregistrés :

Avertissement : 27

1 match de suspension : 3

2 matchs de suspension : 1

3 matchs de suspension : 1

4 matchs de suspension : 1

**ATTENTION** : Le tableau ci-dessous a pour seule fonction de communiquer les délibérations de la Commission de Discipline à titre d'information. Ce tableau ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe.

Les sanctions sont consultables sur Footclubs, pour les clubs, et sur son Compte F.F.F., pour le licencié.

Le Président,  
Bernard DELOL

Le Secrétaire,  
Jean-Bernard MARTIN

Compétition	Qualité	Club sanctionné	Date match	Sanction
Coupe Département Dordogne	Joueur	ENT. MARQUAY-TAMNIES	02/09/2018	2 Matchs De Suspension Ferme
Coupe Département Dordogne	Joueur	ENT. MARQUAY-TAMNIES	02/09/2018	1 Match De Suspension Ferme
Coupe Département Dordogne	Joueur	NORD DORDOGNE CHALAIS ST JORY A.L.	02/09/2018	1 Match De Suspension Ferme
Coupe Département Dordogne	Joueur	ENT. PERIGORD NOIR	02/09/2018	1 Match De Suspension Ferme
Coupe Département Dordogne	Joueur	A.S. DU PAYS GRANITIQUE	02/09/2018	4 Matchs De Suspension Ferme
Coupe Département Dordogne	Joueur	F.C. ST PAUL DE LIZONNE	02/09/2018	3 Matchs De Suspension Ferme